

## Compte rendu du séminaire « Théorie et économie politique de l'Europe », Cevipof-OFCE, séance n° 8 du 18 novembre 2022

Intervenants : Jean BELIN (Chaire Économie de la défense), Jérôme CLECH (Centre d'études stratégiques aérospatiales de l'armée de l'Air et de l'Espace) et Pierre HAROCHE (Queen Mary University of London).

### ***L'Europe et la défense***

*Le séminaire « Théorie et économie politique de l'Europe », organisé conjointement par le Cevipof et l'OFCE (Sciences Po), vise à interroger, au travers d'une démarche pluridisciplinaire systématique, la place de la puissance publique en Europe, à l'heure du réordonnement de l'ordre géopolitique mondial, d'un capitalisme néolibéral arrivé en fin de cycle et du délitement des équilibres démocratiques face aux urgences du changement climatique. La théorie politique doit être le vecteur d'une pensée d'ensemble des soutenabilités écologiques, sociales, démocratiques et géopolitiques, source de propositions normatives tout autant qu'opérationnelles pour être utile aux sociétés. Elle doit engager un dialogue étroit avec l'économie qui elle-même, en retour, doit également intégrer une réflexivité socio-politique à ses analyses et propositions macroéconomiques, tout en gardant en vue les contraintes du cadre juridique.*

*Réunissant des chercheurs d'horizons disciplinaires divers, mais également des acteurs de l'intégration européenne (diplomates, hauts fonctionnaires, prospectivistes, avocats, industriels etc.), chaque séance du séminaire donnera lieu à un compte rendu publié sur les sites du Cevipof et de l'OFCE.*

\*

#### 1. La perspective politiste : l'émergence d'une vision européenne capacitaire et (en partie) supranationale

**Pierre Haroche**, Lecturer à la School of Politics and International Relations de la Queen Mary University of London et ancien chercheur en sécurité européenne à l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM), divise les études en matière d'Europe de la défense en deux grands champs de recherche : 1/ l'approche géosécuritaire (les instruments économiques deviennent des outils de politique étrangère, avec l'idée de déglobalisation, de sécurisation/*weaponisation* des échanges internationaux), et qui correspond au tournant géoéconomique du marché intérieur ; 2/ les interactions de l'économie avec la défense.

La politique de défense européenne connaît depuis quelques années un renversement historique de son cours habituel. Au départ, la politique de défense reposait sur deux caractéristiques : elle était tournée vers l'opérationnel (l'enjeu de la capacité à lancer des opérations militaires de l'UE de manière autonome, en dehors du cadre de l'OTAN lorsque celui-ci ne permettait pas de telles opérations) et

était de nature entièrement intergouvernementale. Aujourd'hui émerge une approche inverse : une vision capacitaire et en partie supranationale.

Sur les liens fonctionnels entre le marché intérieur et l'industrie de la défense, une première tentative fut la voie juridique avec les directives de 2009 d'harmonisation des règles de passation des contrats d'armement<sup>1</sup> et de transferts intracommunautaires de matériels de défense<sup>2</sup>. Mais le principal saut correspond à l'initiative du Fonds européen de la défense (FED) doté d'un budget européen de près de 8 milliards d'euros (pour la période 2021-2027) destiné à financer la recherche et développement des programmes d'armement. Il constitue une avancée importante depuis l'essoufflement des opérations militaires de l'UE du début des années 2000. Le FED a permis de relancer la défense européenne.

Aujourd'hui, en 2022, on observe des tensions entre les objectifs affichés et la réalité des choses. La Boussole stratégique a été adoptée en mars 2022 et fait office de livre blanc de la défense européenne (elle inscrit l'objectif de 5 000 hommes déployables immédiatement dans un contexte non permissif). La guerre en Ukraine bouleverse les priorités : aujourd'hui, ce qui compte c'est la défense territoriale. Au sommet de l'OTAN de Madrid en juin 2022, un nouveau modèle de force a été présenté, avec l'ambition très forte pour les Européens d'être capables de déployer sur le flanc est-européen 100 000 soldats en moins de dix jours, et 200 000 en moins de deux mois. Une telle exigence opérationnelle en Europe soulève la question de la possibilité de maintenir en même temps une force expéditionnaire européenne de 5 000 hommes sur des théâtres lointains.

Sur la dimension capacitaire, l'UE s'est dotée en 2021 d'une Facilité européenne pour la paix qui permet aujourd'hui de financer certaines livraisons d'armes à l'Ukraine, instrument financier qui permet à l'UE de jouer un rôle à soi et de trouver sa place vis-à-vis de l'OTAN. Au Sommet de Versailles des 10 et 11 mars 2022, les Etats membres de l'UE ont affirmé leur volonté commune de se réarmer de manière collaborative et coopérative en se donnant des priorités capacitaires et de favoriser les achats en commun. Cela se fera en deux temps, à partir d'un programme pilote doté de 500 millions d'euros qui a vocation de préparer un programme de plus long terme.

Si la valeur ajoutée propre de l'UE est plus difficile à prouver dans le domaine opérationnel, faire de l'UE un chef d'orchestre en matière budgétaire et industrielle de défense est une approche intéressante car l'UE contribue, en s'appuyant sur ses points forts, aux mêmes objectifs que l'OTAN et fait ce que l'OTAN ne fait pas (le financement et la politique industrielle de défense).

Enfin, Pierre Haroche dresse les perspectives de la mutualisation de l'entretien, de l'entraînement, d'infrastructures communes et de certaines acquisitions en commun, avec l'idée de stock commun.

## 2. La perspective stratégique : la capacité européenne à déployer une gamme d'effets (économiques, industriels, culturels...) sur des conflits du bas du spectre

**Jérôme Clech**, Chef du pôle prospective et stratégie du Centre d'études stratégiques aérospatiales de l'armée de l'Air et de l'Espace (CESA), enseignant à Sciences Po et ancien conseiller militaire au cabinet du ministre des Armées, estime qu'en 4 ou 5 ans, on en a fait plus pour la défense européenne qu'en 40 ans. Mais il constate une rechute en 2020 et plus récemment avec la guerre en Ukraine qui marque

---

<sup>1</sup> Directive 2009/81/CE du 13 juillet 2009 relative à la coordination des procédures de passation de certains marchés de travaux, de fournitures et de services par des pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices dans les domaines de la défense et de la sécurité, et modifiant les directives 2004/17/CE et 2004/18/CE.

<sup>2</sup> Directive 2009/43/CE du 6 mai 2009 simplifiant les conditions des transferts de produits liés à la défense dans la Communauté.

le réinvestissement de l'Europe par l'OTAN et les États-Unis. Comment relancer, consolider l'Europe de la défense et viser une architecture de sécurité européenne ? C'est forcément se positionner par rapport à la Russie.

Jérôme Clech pose ensuite la question de l'utilité de la PSDC (politique de sécurité et de défense commune) et de l'intérêt de la France et de l'Allemagne de se lancer dans l'Europe de la défense. La France est membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies et dispose de la dissuasion nucléaire. L'Allemagne trouve dans l'OTAN la garantie de sa sécurité. Dans ce contexte, quelle est donc la plus-value de l'Europe de la défense ? Car au bout du compte ce qui compte sont les opérations sur le terrain. Or l'UE n'offre que bien peu de résultats en matière opérationnelle.

L'intérêt de l'Europe de la défense est de stabiliser à moindre coût ce que ne peut pas faire l'OTAN, c'est-à-dire tout ce qui ne relève pas du conflit de haute intensité interétatique : par exemple, la menace terroriste. L'UE a la capacité de déployer toute une gamme d'effets (économiques, industriels, culturels, etc.) selon une approche globale et sur des conflits du bas du spectre. L'UE peut mettre sur pied des missions d'accompagnement d'États tiers comme la mission de formation de l'Union européenne au Mali (EUTM Mali)<sup>3</sup>, des opérations de combat comme EUNAVFOR MED opération Sophia (lutte contre le trafic de migrants)<sup>4</sup> qui, en raison de son relatif échec, a été remplacée par EUNAVFOR MED opération Irini (embargo sur les ventes d'armes destinées à la Libye)<sup>5</sup>.

L'UE dispose également d'instruments pour accroître l'effort capacitaire des États membres comme la coopération structurée permanente (CSP)<sup>6</sup> pour inciter les États membres à renforcer leur effort de défense dans les différentes composantes (terre, mer, air, espace). L'approche de l'UE en matière de défense se veut ainsi multi-domaine en poursuivant l'objectif d'un dialogue entre les différentes composantes. L'UE dispose en outre à ces fins d'un premier instrument puissant de financement avec le Fonds européen de défense (FED) doté d'un budget de 8 milliards d'euros pour l'exercice budgétaire

---

<sup>3</sup> Sur la base de la résolution n° 2071(2012) du Conseil de sécurité des Nations unies et des articles 42(4) et 43(2) du traité sur l'Union européenne, le Conseil de l'UE a adopté la décision 2013/34/PESC créant la mission de formation de l'UE au Mali lancée en février 2013 (*European Union Training Mission in Mali* ou EUTM Mali) dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration des capacités des Forces armées maliennes au travers de quatre piliers : l'instruction des unités militaires maliennes ; le conseil, à tous les niveaux, des Forces armées maliennes ; la contribution à l'amélioration du système d'enseignement de la formation militaire, des établissements d'enseignement au niveau ministériel ; et le conseil et la formation au quartier général de la Force conjointe du G5 Sahel.

<sup>4</sup> Décidée le 18 mai 2015 par l'UE, EUNAVFOR MED opération Sophia est une opération militaire au titre de la PSDC pour mettre fin aux départs de migrants tentant de traverser la Méditerranée centrale. Effectivement lancée en juin 2015, elle prend fin en mars 2020.

<sup>5</sup> À la suite de la conférence de Berlin sur la Libye du 19 janvier 2020 durant laquelle les participants de deux camps se sont engagés à respecter l'embargo sur les armes institué par la résolution n° 1970 (2011) et les résolutions ultérieures du Conseil de sécurité des Nations unies, le Conseil de l'UE a adopté la décision 2020/472 du 31 mars 2020 créant l'opération militaire EUNAVFOR MED opération Irini, débutée en mars 2020 et succédant à EUNAVFOR MED opération Sophia, pour faire respecter l'embargo sur les armes imposé à la Libye.

<sup>6</sup> La coopération structurée permanente (CSP ou PESCO en anglais pour *Permanent Structured Cooperation*) est une disposition du traité de Lisbonne de 2007 qui introduit la possibilité pour un noyau d'États membre de l'UE de développer leur collaboration dans le domaine de la défense. Prévus pour voir le jour en 2010, elle est finalement activée en 2017 par 25 États membres. Une soixantaine de projets sont développés dans le cadre de la CSP comme le projet de transport aérien stratégique de cargaisons hors gabarit (SATOC), le projet véhicule de surface semi-autonome de taille moyenne (M-SASV), ou encore le projet de systèmes d'aéronefs télépilotes de petite taille de nouvelle génération (NGSR). Pour la présentation des projets, voir : <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2021/11/16/eu-defence-cooperation-council-launches-the-4th-wave-of-new-pesco-projects/>

2021-2027<sup>7</sup>. Le FED vise à renforcer les bases industrielles et technologiques de défense (BITD) nationales aux fins de consolider une autonomie d'action européenne pour sortir de la trop forte dépendance capacitaire à l'égard des États-Unis.

C'est dans ce contexte que l'Allemagne a décidé d'allouer 100 milliards d'euros pour sa défense tout en fléchissant une part importante de cette manne budgétaire vers l'achat de F-35 américains, malgré le projet franco-germano-espagnol d'avion de combat du futur (SCAF pour Système de combat aérien du futur) et du projet franco-allemand de char du futur (Système principal de combat terrestre ou MGCS pour *Main Ground Combat System*).

Comment l'Europe de la défense peut-elle sortir par le haut dans un contexte de revitalisation de l'OTAN en raison de la guerre en Ukraine ? La France elle-même se voit devoir chevaucher une Alliance atlantique sous domination américaine, y compris dans le domaine capacitaire selon la logique transactionnelle de la protection américaine (article 5 du traité de l'Atlantique nord) en échange d'achats de matériels militaires américains par les États européens, tout en poussant à la constitution d'un pilier européen fort au sein de l'OTAN à l'encontre des préférences américaines.

Enfin, pour conclure son propos liminaire, Jérôme Clech revient sur l'enjeu de reconstruire une architecture de sécurité européenne, qui passe par la maîtrise des armements sur le sol européen, et la question du rapport de l'Europe à la Russie qui implique un dialogue lucide et ferme avec Moscou, mais un dialogue toutefois.

### 3. La perspective économique : la double faiblesse de la demande et de l'offre de défense européenne

**Jean Belin**, titulaire de la chaire « Économie de la défense » du Fonds IHEDN et maître de conférences à l'Université de Bordeaux, rappelle les deux grandes dimensions de l'économie de la défense : 1/ l'économie des conflits (impact des conflits militaires sur l'économie), 2/ la relation entre les systèmes de défense et l'économie (le lien entre l'État décisionnaire, l'industrie de défense et le militaire). L'économie de la défense a pour ambition de faire interagir ces dimensions.

Les choix de défense en Europe auront un impact économique très important : un impact sur la paix et l'indépendance européenne (impact difficile à évaluer économiquement) qui renvoie à l'idée de souveraineté européenne ; un impact économique sur l'activité, l'emploi, la R&D (avec beaucoup de publications sur cette dimension) qui peut venir complexifier la prise de décision politique. Ces problématiques s'inscrivent dans un changement de l'environnement stratégique, avec la résurgence des conflits entre États et l'ouverture d'un débat capacitaire (renforcer notre système de défense) qui lui-même amène un débat budgétaire. À cet égard, la demande européenne en matière de dépenses de défense est largement insuffisante (1,5% du PIB en 2020), si on la compare aux États-Unis (3,7% du PIB) et aux objectifs de l'OTAN des 2% du PIB (seuls 9 États membres de l'UE y parviennent). La demande européenne est, en outre, fragmentée avec 178 systèmes d'armes contre une trentaine pour les États-Unis (la réduction en Europe des systèmes d'arme permettrait une économie de 25 à 100 milliards d'euros).

Un important effort de rattrapage reste à effectuer (après la phase de rupture d'investissement de défense en raison de la crise financière des années 2010), effort qui passera par le lancement de nouveaux programmes d'armement adossés à un accroissement du budget alloué à la défense. En

---

<sup>7</sup> Le Fonds européen de défense succède au Programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense (PEDID / EDIDP) doté de 500 millions d'euros pour les années 2019 et 2020.

France, la loi de finances respecte la trajectoire budgétaire définie par la loi de programmation militaire 2019-2025. En Allemagne, le gouvernement Scholz a annoncé la création d'un fonds spécial de 100 milliards d'euros.

Il y a également une question d'offre : l'industrie de défense européenne. Celle-ci représente un impact économique important en matière d'activités économiques, d'emplois, de commerce extérieur, de R&D (et son effet levier sur la R&D civile et plus largement sur la capacité d'innovation du pays) et d'aménagement du territoire (implantations de l'industrie de défense dans des zones sous dotées sur le plan industriel). Là encore, la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) est trop fragmentée (surtout pour le terrestre et plus encore pour le naval). Pour l'aéronautique, si l'Europe connaît un regroupement des donneurs d'ordre, la chaîne de sous-traitance demeure très dispersée. La recomposition de la BITDE est trop lente. Aux États-Unis, la fin de la guerre froide s'est accompagnée d'une baisse des dépenses de défense qui a catalysé la dynamique de consolidation de l'industrie de défense américaine enclenchée à partir des années 1970 (à la suite d'incitations du gouvernement américain, avec la prise en charge d'une partie des coûts des restructurations). Ce processus se révèle plus compliqué en Europe du fait de structures de propriété différentes : entreprises familiales en Allemagne, forte présence de l'État en France, entreprises cotées sur les marchés au Royaume-Uni. La France et plus largement l'Europe ont, certes, su créer certaines entreprises par recomposition (Airbus, MBDA, KNDS). Mais mis à part certains cas emblématiques, on observe peu d'européanisation de la chaîne de production (cf. les travaux de la Chaire Économie de la défense). Les liens capitalistiques des entreprises de défense n'ont que peu de dimension européenne et les liens capitalistiques avec les États-Unis sont asymétriques (les Américains sont davantage actionnaires des entreprises de défense européenne que l'inverse). Enfin, les entreprises de défense européennes sont davantage dépendantes à l'exportation, avec beaucoup de filiales hors d'Europe.

L'Europe a ainsi besoin de mutualisation et de coopération, en raison notamment de l'augmentation des coûts de développement des nouveaux matériels militaires. Le modèle d'armée complet de la France coutera de plus en plus cher et sera de moins en moins supportable budgétairement seul. Si les contraintes budgétaires des États européens se sont temporairement desserrées, celles-ci reviendront rapidement. À cela s'ajoutent d'autres besoins d'investissement (dans la transition énergétique par exemple). La coopération, qui peut prendre plusieurs formes, doit surtout être efficace sur le plan économique (rendements d'échelle), et pas seulement sur le plan politique (cf. les travaux de Friederike Richter<sup>8</sup>). Mais la coopération en matière d'industrie de défense comporte, comme toute coopération, des problèmes de dilution des responsabilités, de passager clandestin et de difficulté à décider collectivement. Il faut ainsi pousser à la coopération, mais en envisageant tout type de coopération, sans rester figé sur une coopération multilatérale.

En la matière, 2016 marque une nette accélération avec l'adoption d'une stratégie globale : la Coopération structurée permanente, la Force de réaction rapide, le Fonds européen de défense. Ce dernier va permettre la recherche en coopération, avec l'incitation à structurer une BITDE (incitations financières aux pays qui achètent en commun).

En conclusion, il faut bien prendre en compte les conséquences économiques de nos choix de défense. Les nouvelles contraintes militaires et budgétaires nous obligent à avoir un système de défense plus efficace, ce qui passe par le renforcement de la coopération, sous réserve que celle-ci soit efficace.

---

<sup>8</sup> Friederike Richter, « La coopération de défense en Europe, un enjeu prioritaire ? », *Revue Défense Nationale*, n° 832, 2020, p. 115-119 ; Camille Morel et Friederike Richter, « Légitime ou efficace : le dilemme de toute coopération de défense au XXIe siècle ? », *Les Champs de Mars*, n° 32, 2019, p. 7-28.

## 4. Discussion

**Pierre Haroche** souligne l'importance et la concentration des coûts de court terme de la coopération, d'où l'importance d'avoir de la centralisation. À défaut, on restera sur un modèle de coopération par incitation et *benchmarking* particulièrement lent à produire du changement. Un vrai changement en matière de défense européenne nécessite des instruments financiers centralisés : un véritable budget de défense européen. À court terme, chaque État membre a ses intérêts spécifiques. Par exemple, l'intérêt à court terme de l'Allemagne est de mettre à niveau rapidement son armée en achetant sur étagère des armements américains. Le court terme sera toujours en faveur du *statu quo*.

**Jérôme Clech** estime que la coopération militaire européenne ne peut pas constituer la seule grille d'analyse. Par exemple, à l'heure de la guerre informationnelle, gagner le combat narratif devient déterminant. L'Europe est à cet égard bien dotée : l'UE est le plus grand marché numérique du monde et démontre sa capacité à imposer ses normes. Si la coopération militaire et industrielle est parfois compliquée au niveau militaire ou industrielle, elle s'inscrit dans un schéma global d'ensemble : le récit de l'unité européenne.

**Jean Belin** revient sur le principe de juste retour dans les programmes d'armement en commun. Ce principe peut être en soi intéressant s'il est considéré dans le long terme et de manière globale. Mais il s'applique aujourd'hui programme par programme et engendre de la sous-optimalité. Quid d'établir des indicateurs globaux d'impact économique afin de sortir de cette logique de programme par programme ? En outre, la difficulté est de savoir quelle voie prendre : celle du marché ? (mais il s'agit d'un marché très spécifique où l'État a beaucoup de poids) celle de l'UE ? (mais selon quel processus décisionnel ?) celle des experts (comment les désigne-t-on ?).

**Pierre Haroche** juge qu'attendre de l'UE qu'elle fasse une politique industrielle très interventionniste paraît difficile, car ce n'est pas la culture politique industrielle européenne. Il faut également insister sur l'inclusion des PME dans les chaînes de production afin que les États membres sans BITD puissent également bénéficier de retombées industrielles. Le rôle de l'UE est donc d'inciter ses États membres à ne pas s'empressez d'acheter sur étagère (alors que l'Allemagne s'est tournée vers la Corée du Sud pour reconstruire son armée) mais de réfléchir en termes de BITD future.

**Michel Debroux**, avocat, rappelle que l'UE fonctionne quand il est question de compétences exclusives et de processus décisionnel à la majorité qualifiée. Ce qui pose la question de quelle architecture institutionnelle et décisionnelle pour l'Europe de la défense. On évoque une dynamique supranationale pour l'Europe de la défense, mais les règles décisionnelles en la matière suivent-elles cette logique supranationale ?

**Pierre Haroche** approuve l'importance de la question institutionnelle. Sur le papier, la défense relève d'une logique totalement intergouvernementale (règle de l'unanimité). Mais sur le capacitaire, la Commission européenne s'est appuyée sur des bases juridiques « recherche et industrie » qui relèvent de la méthode communautaire. De même, le Fonds européen de défense est doté d'un budget dont l'attribution se décide à la majorité qualifiée, ce qui est plus efficace que le modèle de l'Agence européenne de défense (AED) régi par une logique d'appel aux bonnes volontés.

**Jérôme Clech** revient sur l'autonomie stratégique européenne qui implique de se renforcer sur le plan capacitaire, mais également de l'efficacité opérationnelle, avec ses dimensions informationnelles, en intégrant les nouveaux enjeux comme l'espace et la connectivité. À cet égard, le projet Iris2, lancé en novembre 2022, devrait permettre à l'Europe de rattraper son retard dans ce domaine (Iris2, qui constitue la troisième constellation après Galileo et Copernicus, est censé devenir opérationnel en 2027). Sur les règles européennes, on observe beaucoup de restrictions : l'intergouvernemental

reprend ses droits dans l'expression des besoins et la sélection des programmes. L'Allemagne, par exemple, a poussé avec succès le financement européen de programmes de mobilité militaire avec une enveloppe presque aussi importante que celle du Fonds européen de défense (ce que la France n'avait pas vu venir) et négocie pied à pied ses intérêts industriels dans le projet du SCAF. L'Europe de la défense a besoin d'une approche bottom-up construite dans le temps car tout ne peut pas se décréter d'en haut. L'Initiative européenne d'intervention lancée par Emmanuel Macron va dans le bon sens en favorisant l'émergence d'une culture stratégique commune qui doit ouvrir des perspectives de long terme. Car dans le court terme, les industriels ne voudront pas qu'on leur force la main.

**Alexandre Escudier**, chercheur au Cevipof et co-organisateur du séminaire, soulève la question du gaz azéri. Y a-t-il un maillage, depuis la guerre en Ukraine, entre ce qui se pense au niveau de la défense européenne et le taux de dépendance externe des économies européennes par rapport à certains flux et qui lie l'UE à des régimes non démocratiques ? On a, en effet, tabouisé le gaz russe qu'on a troqué pour un autre dilemme moral (le gaz azéri, qui appartient à la Russie à hauteur de 20% et contribue à la guerre contre l'Arménie). La Commission européenne « géopolitique » annoncée par sa présidente prend-elle en compte l'ensemble de nos dépendances stratégiques ou fonctionne-t-elle en silo ? Enfin, la multiplicité des systèmes d'arme en Europe constitue-t-elle une faiblesse ou, au contraire, un facteur de résilience au regard de ces enjeux de dépendance stratégique ?

**Fabien Escalona**, journaliste à Mediapart, pose la question de la rationalité d'avoir une défense européenne. Il semble que la réponse soit oui, car la réassurance américaine n'est plus à l'abri d'une prise de pouvoir populiste qui mettrait à mal l'alliance atlantique. Mais d'un autre côté assumer pleinement leur propre défense représenterait pour les européens un effort budgétaire monstrueux.

**Jérôme Clech** estime qu'en effet l'écart entre ce qui est fait et ce qu'il faudrait faire est énorme. Avec la guerre en Ukraine, l'Europe se retrouve à la croisée des chemins : soit elle s'en remet à la tutelle américaine (mais c'est une sécurité illusoire car il y a le pouvoir et le vouloir), soit elle assume un rebond. La difficulté est que si Trump jouait une fonction d'épouvantail qui stimulait l'avancement des projets de défense européens, Biden favorise la tentation d'un certain attentisme européen. Pourtant la stratégie américaine n'a pas fondamentalement changé : AUKUS est bien un projet décidé par Biden, au détriment de la France, et les États-Unis cherchent toujours à capté au maximum les budgets de défense européens au profit des entreprises américaines. La difficulté pour l'Europe est qu'elle ne peut vraiment avancer qu'à la condition que la France et l'Allemagne soient sur la même longueur d'onde, ce qui n'est pas le cas en matière de défense européenne.

**Pierre Haroche** estime que la trajectoire de défense américaine, avec sa réorientation vers la Chine depuis le pivot décidé par Obama, n'a pas changé malgré la guerre en Ukraine. Si la Russie constitue aux yeux des Américains une menace à court terme, l'enjeu stratégique de long terme demeure la Chine.

**Julien Malizard**, titulaire adjoint de la Chaire Économie de défense, remarque à propos du SCAF que l'Espagne, qui a intégré le projet, a des exigences industrielles non négligeables elle aussi. Quand on change l'échelle de la coopération est qu'on multiplie les difficultés transactionnelles. L'Europe de la défense se confronte à des besoins élevés à court terme (Allemagne) auxquels que l'Europe ne peut pas répondre industriellement. Mais même à long terme se pose la question de l'échelle pertinente pour faire un marché européen du fait de la différence des intérêts et des besoins des États membres.

**Jérôme Clech** rappelle qu'aucun marché de défense ne se fait sur un critère purement capacitaire. Il s'adosse toujours à un accord de défense avec des considérations géostratégiques. Tout se joue dans l'influence politique, d'où l'importance de construire une culture stratégique commune en amont. On

ne peut faire certaines choses qu'au niveau européen comme la stratégie indopacifique qui fait face aux marines chinoise et américaine.

**Pierre Haroche** avance l'idée que l'UE possède son propre matériel militaire, avec une mutualisation des stocks d'armement, dans une perspective de conflits de haute intensité. On pourrait également penser à une mutualisation européenne des infrastructures de défense, qui n'entamerait pas la capacité d'action autonome de chaque État membre. Enfin, la voie du renforcement des instruments européens de financement de défense a l'avantage de rendre difficile une mise en retrait de l'Allemagne.